

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 80091

Numéro SIREN : 418 161 337

Nom ou dénomination : 2A LABEL

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 1734



JLM/1998 B 80091
CABINET SECIF AUDIT
46 RUE DE LA PAIX
10012 TROYES CEDEX

Nos références : JLM/1998 B 80091

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2A LABEL

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

ZA DES CLACHS 123 RUE DES ROMARINS
34560 POUSSAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 418161337 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 08/02/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/1734, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 12/02/2021

Le greffier

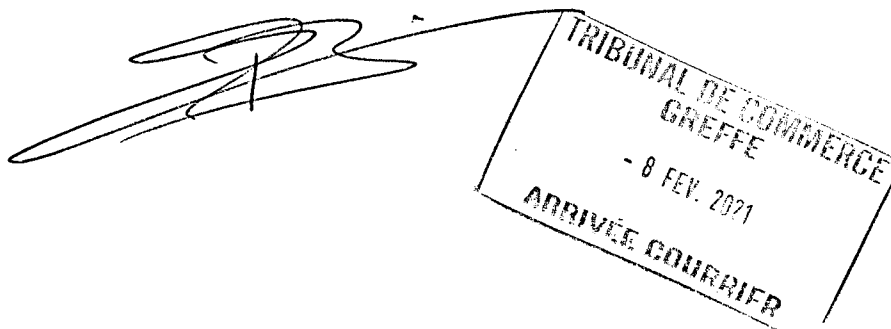


SAS 2A LABEL
123 RUE DES ROMARINS

34560 POUSSAN

BILAN AU
31/12/2019

Certifié sincère, approuvé par l'A.G.O. du
30/03/2020



Désignation de l'entreprise		SAS 2A LABEL		123 RUE DES ROMARINS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		34560 POUSSAN						
SIRET		4 1 8 1 6 1 3 3 7 0 0 0 2 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		6		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122019		30062019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	8 664	016	8 664			
	Immobilisations corporelles*	028	26 340	030	24 709	1 631	1 975	
	Immobilisations financières* (1)	040	475	042		475	580	
	Total I (5)	044	35 479	048	33 374	2 105	2 555	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	76 311	062		76 311	72 163
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	123 300	070	1 511	121 789	146 081
			072	17 713	074		17 713	9 545
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	161 212	086		161 212	121 516
	Charges constatées d'avance *		092	286	094		286	8 180
	Total II		096	378 822	098	1 511	377 312	357 485
	Total général (I + II)		110	414 302	112	34 884	379 417	360 040
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		30 000		30 000	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		3 000		3 000	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		107 444		44 343	
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		49 687		91 802	
	Provisions réglementées		140					
Total I		142		190 131		169 144		
Provisions pour risques et charges		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		196		40	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		152 583		131 100	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172		36 507		59 755	
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		189 286		190 896		
Total général (I + II + III)		180		379 417		360 040		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	475	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2A LABEL		Néant ☐			
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 30062019		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	373 822	801 684	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218	8 651	67 198	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	1 075	2 111	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	383 548	870 993	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	227 741	519 185	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(4 149)	(3 836)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	516	2 105	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	67 170	87 764	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 130	244	(3 539)	4 063	
	Rémunérations du personnel *			250	19 723	76 377	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	8 505	62 511	
	Dotations aux amortissements *			254	344	966	
	Dotations aux provisions			256	1 511		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260	62	408	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	317 886	749 540
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	65 662	121 453
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	60		
	Produits exceptionnels (IV)			290	38		
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		1 458	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	16 074	28 194	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	49 687	91 802	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	49 687	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	16 569		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)			127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 duodécies)	990		991			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			992			
	ZFA NG (44 quatordecies)	345		344			
	Investissements outre-mer			993			
	Divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) }	346		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	643		645			
Déductions	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	66 256	
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	66 256	
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2A LABEL										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410	8 664	412		414		416	8 664											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450	19 882	452		454		456	19 882											
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	6 458	472		474		476	6 458											
Immobilisations financières		480	580	482		484	105	486	475												
TOTAL		490	35 584	492		494	105	496	35 479												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500	8 664	502		504		506	8 664										
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	19 101	542	89	544		546	19 190											
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	5 264	562	255	564		566	5 519											
TOTAL		570	33 030	572	344	574		576	33 374												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2019**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,8	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2A LABEL**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	1 511	654		656	1 511
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	1 511	684		686	1 511

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	1 916
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	63 503
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	45 184
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2019

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SAS 2A LABEL				
Exercice ouvert le : 01072019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois 6				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
		n°1: 100%	n°2: 100, %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	108	373 822	373 822	
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108	8 651	8 651	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 028	1 028	
TOTAL 1	106	383 501	383 501	383 501
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	47	47	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	4 149	4 149	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	4 196	4 196	4 196
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	227 741	227 741	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121	516	516	
Autres achats	121	11 348	11 348	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	48 256	48 256	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	62	62	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	287 924	287 924	287 924
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	137	99 773	99 773
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	98 745	

Désignation de l'entreprise : SAS 2A LABEL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072019		et clos le : 31122019	
Durée en nombre de mois		6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	382 473	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	382 473	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	47	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	4 149	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4 196	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	239 606	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	48 256	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	62	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	287 924	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	98 745
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	377 648
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 251 355	
Effectifs au sens de la CVAE	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/07/2018	160 31/12/2019
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 1 8 1 6 1 3 3 7 0 0 0 2 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A LABEL

ADRESSE (voie) 123 RUE DES ROMARINS

CODE POSTAL 34560 VILLE POUSSAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2020

[illegible]

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **379 417 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 383 646 euros** et un total **charges de 333 960 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 49 687 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **6 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieurs à la clôture

Ci-après, les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels et n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existante à la clôture : Néant.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	819,63					819,63
	Autres	7 844,65					7 844,65
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 664,28					8 664,28
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	19 882,41					19 882,41
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	6 457,91					6 457,91
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 340,32					26 340,32
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30,00					30,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	549,58				105,00	444,58
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	579,58				105,00	474,58
TOTAL		35 584,18				105,00	35 479,18

ANNEXE - Élément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	819,63			819,63
	Autres	7 844,65			7 844,65
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 664,28			8 664,28
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	19 101,31	89,05		19 190,36
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	5 264,09	255,00		5 519,09
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 365,40	344,05		24 709,45
TOTAL		33 029,68	344,05		33 373,73

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	30,00	30,00	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	444,58	444,58	
	Clients douteux ou litigieux	3 625,80	3 625,80	
	Autres créances clients	119 674,23	119 674,23	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 272,14	2 272,14	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	14 275,35	14 275,35	
	Débiteurs divers	1 165,06	1 165,06	
	Charges constatées d'avances	286,20	286,20	
TOTAL DES CREANCES		141 773,36	141 773,36	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	196,23	196,23		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	152 582,67	152 582,67		
	Personnel et comptes rattachés	2 034,66	2 034,66		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 185,94	6 185,94		
	Impôts sur les bénéfices	1 976,00	1 976,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	495,00	495,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	835,62	835,62		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	24 980,22	24 980,22		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		189 286,34	189 286,34		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	76 311,34	72 162,63	4 148,71	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	76 311,34	72 162,63	4 148,71	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		3 960
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		196
INTERETS COURUS A PAYER	196	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		433
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	433	
Dettes fiscales et sociales		3 330
DETTES PROVIS.PR CONGES A PAYE	2 035	
CHARGES SOCIALES S/CONG A PAYE	808	
CHARGES SOCIALES-CHARGES PAYE	231	
ETAT CHARGES A PAYER	257	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		286	286
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			286

--

2A LABEL
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 123 rue des Romarins
ZA des Clachs, 34560 POUSSAN
418 161 337 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bénéfice de l'exercice	49 686,53 euros
A titre de dividendes	49 686,53 euros

L'associée unique décide également de procéder à une distribution complémentaire en prélevant du compte "autres réserves" la somme de 30 313,47 euros.

De ce fait la distribution totale de dividendes est de 80 000,00 euros, soit 80,00 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 Septembre 2020.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 Septembre 2017 :

Distribution : 42 000 euros, soit 42 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 000 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2018 :

Distribution : 80 510 euros, soit 80.51 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 510 euros

Distribution Exceptionnelle le 27 Septembre 2019

Distribution : 28 700 euros, soit 28.70 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 28 700 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2019 : néant

Certifié conforme
Le Président

